



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/1027
S/1999/824
27 juillet 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Point 45 de l'ordre du jour
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET
SES CONSÉQUENCES POUR LA PAIX
ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-quatrième année

Lettres identiques datées du 26 juillet 1999, adressées au
Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre de
M. A. Abdullah, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'État islamique
d'Afghanistan, en date du 24 juillet 1999 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale et du
Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) A. G. Ravah FARHÂDI

ANNEXE

Lettre datée du 24 juillet 1999, adressée au Secrétaire général
par le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'appendice à la présente lettre, qui compte deux chapitres :

1. Derniers événements concernant la situation en Afghanistan;
2. Principaux aspects de la déclaration faite par la délégation de l'État islamique d'Afghanistan à la Conférence de Tachkent tenue le 19 juillet 1999.

Le Vice-Ministre des affaires étrangères

(Signé) A. ABDULLAH

Appendice

I. DERNIERS ÉVÉNEMENTS CONCERNANT LA SITUATION EN AFGHANISTAN

Section i

Nouvelles arrivées en Afghanistan de Taliban
et de groupes armés pakistanais

1. D'après des informations reçues de Kaboul et confirmées, les mercenaires taliban ont repris leurs activités militaires dans la perspective d'une grande offensive dans les territoires administrés par l'État islamique d'Afghanistan.

1.1 Selon les rapports des services de renseignement, en provenance de la capitale, Kaboul, les forces militaires en constitution à travers l'Afghanistan ont reçu un nouvel apport de 5 000 hommes – des soi-disant "élèves" pakistanais des écoles religieuses, des membres d'organisations extrémistes basées au Pakistan et des militaires pakistanais.

1.2 D'après les informations rapportées par un reporter pakistanais à Kaboul, Ahmed Rashid, dans le Electronic Telegraph du 22 juillet 1999, des milliers d'islamistes pakistanais et des centaines d'Arabes auraient rejoint les forces taliban, qui se masseraient en nombre sur la ligne de front à tout juste une trentaine de kilomètres au nord de Kaboul en vue d'une offensive "décisive" contre les "combattants anti-taliban". D'après le même article, des avions de transport en provenance du Pakistan atterriraient de nuit à l'aéroport de Kaboul avec à leur bord des fournitures militaires destinées aux Taliban.

1.3 Toujours d'après cet article, de 3 000 à 5 000 militants pakistanais membres d'une dizaine de partis islamistes fondamentalistes seraient arrivés à Kaboul et auraient établi des centres et des bureaux d'accueil au centre de la ville, qui ressemble aujourd'hui à une banlieue pakistanaise. Nombre de ces militants ont récemment combattu au Cachemire contre les forces indiennes, affirme Rashid. Confirmant la présence d'Arabes, l'article signale qu'une brigade d'environ 400 islamistes arabes, originaires d'une douzaine de pays du Moyen-Orient et placés sous le commandement d'Osama bin Laden, le terroriste saoudien recherché, auraient quitté leurs casernements de Rishkhor pour Kaboul et pris position le long d'une douzaine de kilomètres sur la ligne de front de la ville. Cette unité, appelée "Brigade 055", qui a un commandement et un système de contrôle autonomes, est armée et financée par bin Laden.

2. Parmi toutes les autres organisations extrémistes étrangères, Osama bin Laden, qui est accusé d'avoir commandité les deux attentats à la bombe contre les ambassades américaines en Afrique de l'Est, qui ont vu des innocents, dont de nombreux musulmans, perdre la vie, joue un rôle important et participe activement à l'opération en mobilisant son réseau terroriste, Al-Quaida, sur les lignes de front. Toutefois, Al-Quaida, dirigé par bin Laden, compte toujours utiliser le territoire afghan pour ses activités terroristes et faire la guerre à un État tiers, exposant le peuple afghan à d'autres dangers imminents.

3. La présence continue de terroristes sur la partie du territoire afghan occupée par les Taliban et les activités qu'y mènent plusieurs réseaux terroristes continuent de menacer l'intégrité territoriale de l'Afghanistan. Le Pakistan et ses mercenaires, les Taliban, portent la responsabilité de cette situation.

L'État islamique d'Afghanistan :

4. Condamne les aventures militaires malveillantes des services de renseignement militaire pakistanais – l'ISI – en Afghanistan, qui visent en partie à détourner l'opinion publique pakistanaise de la défaite amère récemment subie par le Pakistan au Cachemire, et appelle l'attention de l'Organisation des Nations Unies, des pays de la région et de la communauté internationale sur les conséquences malheureuses qu'elle pourraient avoir;

5. Exige qu'Osama Bin Laden et ses associés, ainsi que ceux qui oeuvrent sur les bases d'entraînement créées en Afghanistan avec l'aide de l'ISI pakistanaise, et tous les autres étrangers armés qui sont actuellement engagés dans une guerre d'agression contre les forces armées de l'État islamique d'Afghanistan quittent immédiatement le territoire afghan;

6. Déclare énergiquement que toutes les recrues militaires étrangères qui seront capturées par les forces armées de l'État islamique d'Afghanistan seront considérées comme des criminels et seront remises aux autorités de l'État chargé de la sécurité en vue d'être jugées et châtiées conformément au Code pénal afghan de 1976 qui prévoit des peines sévères pour les auteurs de crimes contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État;

7. Condamne énergiquement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et le considère injustifiable en toutes circonstances et quelles que soient les considérations à caractère politique, idéologique, religieux ou autres qui puissent être invoquées pour le justifier;

8. Déclare vigoureusement qu'il est disposé à se joindre aux efforts de la communauté internationale pour renforcer encore la coopération internationale entre les États et les organisations internationales afin de prévenir, de combattre et d'éliminer le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quel que soit le lieu où des actes terroristes sont commis et quels qu'en soient les auteurs;

9. Compte que la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan constatera sans tarder la présence de mercenaires et de personnel militaire étrangers en Afghanistan et en informera clairement le Secrétaire général et le Conseil de sécurité.

Section ii

Le personnel armé pakistanais en Afghanistan

Le personnel militaire pakistanais en Afghanistan

10. Les nationaux pakistanais – qui se comptent par dizaines de milliers – dans le conflit afghan imposé par l'étranger comprennent :

a) Des groupes paramilitaires comme le Sipah-e Sahaaba, le Sepah-e Tayeba et le Harakat-ul-Ansar, dont la plupart viennent du Pendjab;

b) Des milices venant de la Province frontrière du nord-ouest;

c) Des unités militaires venant des divisions de Churat et Sahi Wal et des officiers et des soldats de l'armée pakistanaise, toujours plus nombreux et pour la plupart des Pendjabis.

À l'heure actuelle, ces groupes sont en grande majorité cantonnés dans les garnisons de Reesh-Khor (Kaboul), Chehle-Tan (Paghman) et à Kunduz.

11. Il convient par ailleurs de souligner que dans le conflit afghan imposé par l'étranger, cinq catégories de groupes mènent la guerre sous le nom de "Taliban" :

a) L'ISI pakistanaise, qui assure le commandement général et le contrôle des initiatives militaires;

b) Les Taliban armés par le Pakistan et placés sous les ordres de l'ISI;

c) Les Taliban afghans;

d) Des groupes extrémistes venus d'Égypte, du Yémen, d'Algérie, du Bangladesh, d'Ouzbékistan et d'autres pays;

e) Le réseau terroriste d'Osama bin Laden, qui contrôle les activités des nationaux arabes et a établi des centres autour de Ningarhar, Helmand et Kunduz. Au cours des deux derniers mois, une nouvelle base a été ajoutée à la ferme d'Hadda, dans l'est de l'Afghanistan. L'ISI pakistanaise organise des stages d'entraînement à l'intention de ces terroristes dans les territoires contrôlés par les Taliban et avec leur plein appui. Depuis peu, sur la suggestion de l'ISI pakistanaise, les Taliban donne l'asile à des terroristes d'Ouzbékistan et d'Azerbaïdjan.

12. On se souviendra que le 20 août 1998 les États-Unis d'Amérique ont lancé des missiles contre des camps d'entraînement terroristes dans le sud-est de l'Afghanistan, à proximité de la frontière pakistanaise. Ceux qui ont été tués par les missiles de croisière étaient tous Pakistanais.

Faits admis par les représentants des États-Unis

13. Les représentants des États-Unis qui étaient présents lors de la rencontre entre le Président des États-Unis, M. Bill Clinton, et le Premier Ministre pakistanais, M. Nawaz Sharif, le dimanche 4 juillet 1999, ont émis des doutes quant à la capacité de M. Nawaz Sharif de garantir un retrait militaire pakistanais jusqu'à la ligne de cessez-le-feu. Il était absolument évident que les militaires pakistanais avaient pris l'initiative et qu'ils en demeuraient les maîtres. Autrement dit, les autorités américaines admettaient ce que l'État islamique d'Afghanistan n'avait cessé de leur répéter, à savoir que ces aventures militaires, y compris la guerre pakistanaise menée en Afghanistan par les Taliban, étaient des initiatives à caractère hégémonique de l'ISI. Le Gouvernement pakistanais n'avait aucune autorité réelle en la matière.

Un coup porté aux musulmans

14. En Afghanistan, les bureaux de l'armée pakistanaise visent précisément les objectifs des groupes religieux fanatiques du Pakistan qui prétendent appliquer la charia islamique alors qu'elle n'est pas appliquée au Pakistan. Les appels à la lutte contre les musulmans d'Afghanistan ont été dénommés "jihad" alors qu'en réalité ces guerres religieuses, sectaires et ethniques continuent de causer de lourdes pertes parmi la population musulmane.

15. L'aventurisme hégémonique de l'ISI pakistanaise a suscité de dangereuses tensions et exacerbé les problèmes de sécurité en Asie du Sud et du Centre. L'État islamique d'Afghanistan s'est donné pour tâche de promouvoir des relations amicales avec tous les États voisins, y compris le Pakistan, aux fins d'accroître la coopération régionale, qui, à l'ère de la mondialisation et de l'interdépendance, sera vitale lors du prochain millénaire. Tant que le Pakistan ne se départira pas ni ne pourra se départir de ses tendances hégémoniques pour se consacrer à la réalisation de ces objectifs, les tensions et la montée de la puissance militaire se poursuivront à un niveau élevé dans la région.

Section iii

Imposition par les États-Unis d'Amérique de sanctions
financières contre les Taliban

16. L'État islamique d'Afghanistan s'est vivement félicité de l'imposition par les États-Unis d'Amérique de sanctions financières contre les milices des Taliban en Afghanistan en vertu du décret signé par le Président Clinton le 5 juillet 1999, à l'issue de la visite à Washington du Premier Ministre pakistanais Nawaz Sharif.

17. L'État islamique d'Afghanistan espère fermement que le Conseil de sécurité envisagera à son tour, comme suite à son précédent calendrier de travail, de réexaminer la mesure. En tout état de cause, la mise en place de sanctions est assujettie aux décisions politiques du Conseil de sécurité.

18. L'État islamique d'Afghanistan espère que les sanctions auront des effets de très vaste portée et permettront de réduire et à terme d'éliminer le flux

régulier de ressources financières dont disposent les Taliban et qui proviennent essentiellement a) du trafic de narcotiques et b) de donations de particuliers et d'organismes privés dans certains pays du Moyen-Orient.

19. L'État islamique d'Afghanistan considère qu'il est impératif que les sanctions des Nations Unies entrent en application à titre préventif de façon à empêcher dans la pratique les services de renseignements militaires pakistanais de détourner de leurs véritables fins les subventions financières internationales et de les utiliser pour fournir des armes, des munitions, du matériel militaire, des facilités de formation et autres formes d'appui militaire aux Taliban ainsi que pour faciliter l'acquisition par les Taliban de moyens d'action de cette nature par l'entremise de la mafia internationale des armements.

II. PRINCIPAUX ASPECTS DE LA DÉCLARATION FAITE PAR LA DÉLÉGATION DE L'ÉTAT ISLAMIQUE D'AFGHANISTAN À LA CONFÉRENCE DE TACHKENT "SIX PLUS DEUX" TENUE LE 19 JUILLET 1999

Section i

Notions générales

20. L'État islamique d'Afghanistan appuie la Déclaration de Tachkent du 19 juillet 1999. Les notions générales énoncées dans cette déclaration revêtent une importance essentielle pour la réalisation d'une paix durable en Afghanistan. Ces principes constituent le fondement d'un Afghanistan neutre et indépendant, désireux de servir – dans un climat de respect mutuel – les intérêts de tous les pays, y compris ceux de la région, et de favoriser la solution des problèmes, pour le présent et pour l'avenir.

21. Le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de l'Afghanistan est un impératif qui apparaît clairement à tous. Il est bien évident que, faute de dûment respecter la souveraineté de l'Afghanistan, tous efforts visant à trouver une solution aux problèmes de l'Afghanistan sont voués à l'échec.

22. La plupart de ceux qui se préoccupent de la situation en Afghanistan sont de plus en plus profondément convaincus que les problèmes de l'Afghanistan ne sauraient en aucun cas avoir une solution militaire. L'Afghanistan est un pays constitué grâce à l'unité fraternelle de ses divers peuples et groupes ethniques sur la base du respect mutuel. S'imaginer que l'hégémonie et la place privilégiée d'un seul groupe ethnique puissent restaurer la paix et l'unité en Afghanistan est une position dénuée de toute réalité. Comme l'illustre clairement la présente situation, les tentatives de domination militaire de l'Afghanistan par un groupe unique ne permettront pas d'obtenir le résultat voulu, à savoir la paix et la prospérité. Une entreprise de ce type ne manquera pas, bien au contraire, d'avoir des conséquences funestes, comme cela s'est produit en Afghanistan par suite de la résistance populaire armée et non armée. Cette résistance sera particulièrement vigoureuse lorsque le peuple se rendra compte qu'une main étrangère est à l'origine d'un tel projet d'hégémonie.

23. Il est impératif de constituer un gouvernement reposant sur de larges assises – sur la base des valeurs islamiques et de la participation de tous les groupes ethniques de l’Afghanistan – qui se préoccupera dûment d’assurer l’égalité des droits, le respect mutuel et la coopération entre tous.

24. La nation afghane, de par l’observation intégrale des nobles principes religieux de l’islam et de ses aspirations, se fait le défenseur des droits de l’homme et des libertés fondamentales de la personne humaine, principes qui ont été adoptés et confirmés au niveau international par la famille des nations, ainsi que par la Charte des Nations Unies, les conventions internationales et les accords internationaux auxquels est partie l’Afghanistan.

25. Il y a également lieu de rappeler que la nation afghane, en appliquant dûment les injonctions de l’islam et, par conséquent, dans le respect de la dignité des droits de l’homme, y compris les droits des minorités et les droits des femmes (en particulier leurs droits à l’éducation et au travail), sera en mesure d’organiser sa propre existence. Il est bien certain que la sécurité à bout de fusil ne peut perdurer et que toute revendication d’une sécurité acquise à ce prix n’a aucun sens pour le peuple afghan. Les Taliban n’ont pas instauré la "sécurité" dans le pays en dépit du fait qu’ils ont imposé une occupation militaire brutale.

26. L’organisation de la vie politique en Afghanistan ne peut voir le jour que dans le cadre d’institutions démocratiques et du droit du peuple à l’autodétermination. Ce projet peut être réalisé parallèlement et conformément à l’instauration des règles de base de la démocratie, dont la participation de tous les nationaux afghans à la vie socioéconomique et politique, y compris la participation des femmes afghanes, lesquelles constituent plus de la moitié de la population du pays. Plus particulièrement, les femmes afghanes, comme dans tous les autres pays musulmans, participeront au développement du pays compte tenu des impératifs du monde contemporain. C’est la raison pour laquelle dans la nation telle que la conçoit l’État islamique d’Afghanistan, les femmes auront le droit d’être membres du Parlement et du Cabinet.

Section ii

Identité historique de l’Afghanistan

27. L’Afghanistan a depuis des siècles une identité et une existence politiques qui le caractérisent en propre. Et plus encore durant les siècles qui viennent de s’achever, l’État islamique d’Afghanistan est par excellence l’entité politique unique qui représente la continuité de l’Afghanistan en tant que nation souveraine, dont l’ascendance s’est fortement affirmée depuis 1747. L’Afghanistan ne fait pas partie du sous-continent indo-pakistanaï. Le peuple afghan n’a cessé depuis 20 ans de consentir des sacrifices pour son indépendance. L’histoire en est le témoin, tout comme elle a été le témoin durant les trois guerres anglo-afghanes, auxquelles avait pris part l’Inde britannique. À présent encore, nous défendons l’Afghanistan contre les visées perfides et malveillantes de source étrangère de ceux qui entendent le transformer en un protectorat. Le but de notre combat est la continuité même de l’Afghanistan et son identité en tant qu’entité politique unique et indépendante. Notre espoir est que, de par la grâce de Dieu, nous mènerons à

/...

bien ce combat et c'est pourquoi nous escomptons fermement que dans le futur, la reconstruction et le développement de l'Afghanistan deviendront une réalité avec l'aide des amis que nous avons dans le monde entier.

28. À l'ère de l'interdépendance et de la mondialisation, et tout spécialement à l'aube du prochain millénium, l'Afghanistan ne peut se permettre de demeurer isolé et encore moins de se retrancher derrière un extrémisme intransigeant.

Section iii

Principes fondamentaux; gouvernement s'appuyant sur une large base

29. L'État islamique d'Afghanistan a préconisé de fonder le régime politique futur sur les principes ci-après : indépendance et coopération internationale; démocratie et pluralisme politique; élections et délégation de pouvoir aux administrations locales; droits de la personne, y compris ceux de la femme.

30. Il n'est pas de l'intérêt du pays de voir la terre afghane divisée entre deux régions politiques ou plus, ni quelque cessez-le-feu ou trêve qui ne servirait qu'à lancer la désintégration ou le partage progressif de l'Afghanistan.

31. Ainsi, tout cessez-le-feu doit s'accompagner simultanément de la formation d'un gouvernement s'appuyant sur une large base, avec la participation de tous les groupes ethniques. La nation afghane n'en peut plus de la poursuite de la guerre, des affrontements, des mises à mort et de la militarisation des villes. Elle estime donc absolument nécessaire la mise en place d'un tel gouvernement, comme il est reconnu dans le texte des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Section iv

Suite de l'intervention militaire étrangère en Afghanistan

32. Il y a 20 ans, l'Afghanistan, objet de la compétition entre superpuissances, l'avait payé d'un prix fort lourd, de plus de 1,5 million de vies humaines et de la destruction de ses équipements et de son économie. Les combattants martyrs afghans de la guerre de libération ont écrit avec leur sang un nouveau chapitre de l'histoire des peuples luttant pour préserver leur indépendance.

32.1 À l'heure actuelle, une fois encore, les événements qui se déroulent dans le sous-continent indien ont abouti à l'intervention d'un pays voisin dans les affaires intérieures afghanes. La doctrine de "profondeur stratégique", qui signifie la transformation de l'Afghanistan en entité auxiliaire soumise au Pakistan, est toujours très présente dans la stratégie et dans l'esprit de certains réseaux de renseignement et de certains responsables des milieux pakistanais du renseignement. C'est cette doctrine qui explique que des milliers de Pakistanais armés sont prêts en ce moment même à combattre les forces armées afghanes depuis ce pays voisin, n'attendant pour cela qu'une occasion de frapper. Le Pakistan continue à prétendre, à son accoutumée, n'y être pour rien. S'agissant du Cachemire, le Pakistan a d'abord déclaré que ni

le Gouvernement pakistanais ni l'armée pakistanaise n'avaient aucune part dans les événements. C'était un mensonge pernicieux, et l'armée n'a pas tardé à confesser sa pleine participation. Le monde et l'Organisation des Nations Unies savent bien, pour leur part, ce qu'il en est, ayant observé les prisonniers de guerre originaires du Penjab que l'Afghanistan a sous sa garde.

32.2 On notera que la fin des combats en Afghanistan éliminera bien des dangers pour le Pakistan et sera très profitable pour cet État, stimulant la reprise de relations amicales entre l'Afghanistan et le Pakistan.

32.3 Malheureusement, la propagande répandue ces 10 dernières années par les milieux pakistanais du renseignement militaire a cherché à faire croire que les dirigeants afghans éprouvaient on ne sait quelle inimitié contre le Pakistan, prétexte qui lui a servi à justifier la montée en puissance de ses favoris en Afghanistan.

32.4 L'État islamique d'Afghanistan est fermement convaincu d'être non seulement un voisin mais aussi un ami potentiel du Pakistan. Toute aide apportée par l'Afghanistan au Pakistan, telle que facilitation des transports en transit, nord-sud et est-ouest, sera utile à tous les pays de la région, Afghanistan et Pakistan compris, et, réciproquement, l'Afghanistan attendrait du Pakistan la poursuite de la coopération, économique et en matière de transit.

32.5 Les relations amicales entre les peuples afghan et pakistanais doivent être fondées sur l'égalité de deux États souverains dans le maintien du respect mutuel.

32.6 Les patriotes afghans comptent que l'ensemble des personnels, des milices et des prétendus "volontaires" pakistanais et autres groupes étrangers armés seront immédiatement rappelés du territoire afghan. Cela serait un facteur de paix, mais ne deviendra un fait encourageant que lorsque actes et paroles concorderont.

32.7 Alors qu'ils ont, ces dernières années, adressé à maintes reprises de nombreux messages d'amitié aux Pakistanais, les Afghans attendent toujours une réponse. L'État islamique d'Afghanistan souhaite l'amitié et le respect du Pakistan, considérant le peuple pakistanais comme peuple frère.

Section v

Terrorisme; Mouvement des pays non alignés; stupéfiants; extrémisme; paix

33. L'Afghanistan n'acceptera pas que son territoire soit utilisé pour des activités terroristes, notamment pour abriter des terroristes et des éléments terroristes. En tant que membre fondateur du Mouvement des pays non alignés, l'an dernier, lors du douzième Sommet à Durban (Afrique du Sud), auquel a participé le Chef de l'État, le Président Burhanuddin Rabbani, l'Afghanistan a aidé à rédiger le paragraphe consacré au terrorisme dans le document final.

33.1 Il est insupportable de voir en Afghanistan des camps d'entraînement de terroristes organisés par des étrangers, où des terroristes sont formés au

détriment des Afghans avant d'aller s'attaquer à d'autres pays et d'autres peuples. En fait, l'ampleur des crimes atroces commis par ces terroristes a causé des déportations, des déplacements et des tueries massifs.

34. L'Afghanistan voit dans le principe du non-alignement la garantie de son statut, du fait qu'il n'accepte pas d'agir dans le sens des tendances expansionnistes d'un pays précis ou de les servir, même si le pays tiers prétend être lui-même membre du Mouvement des pays non alignés.

34.1 L'Afghanistan ne peut s'aligner sur le Pakistan ni aucun autre pays. Pays non aligné, il ne participera à aucun accord ou arrangement politique ou militaire contre un autre État appartenant ou non à la région, et déclare ici sa neutralité permanente.

35. Il est bien connu que de nombreuses parties de l'Afghanistan contrôlées par les Taliban sont dotées d'une capacité croissante de production de stupéfiants : elle sera combattue de manière concertée dans la région comme à l'extérieur.

36. L'extrémisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ne favorise que le despotisme et l'Afghanistan connaît le genre de monopole tyrannique que l'extrémisme impose aux droits et libertés fondamentaux et inaliénables de son peuple.

37. La nation afghane aspire à la paix et souhaite en favoriser la consolidation dans la région.
